

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 21 avril 2008, à 20h00, à la MRC de la Jacques-Cartier, au 60 rue St-Patrick, Shannon (Québec).

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur O'Donnell Bédard, Maire
- Monsieur Jocelyn Boivin, conseiller
- Monsieur Jacques Coulombe, conseiller
- Monsieur Guy Jacob, conseiller
- Monsieur Claude Lessard, conseiller
- Monsieur Jacques Tessier, conseiller

ABSENCE MOTIVÉE: Monsieur Michel Croteau, conseiller

Ouverture de la séance

Le Maire, monsieur O'Donnell Bédard souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes et déclare cette séance ouverte.

7729- Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte l'ordre du jour de la séance du 21 avril 2008, tel que soumis.

7730 - Acceptation du procès-verbal des délibérations de la séance du 17 mars 2008

Il est proposé par M. Jocelyn Boivin, appuyé par M. Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 17 mars 2008, après y avoir apporté la correction suivante:

- Au début, dans les absences motivées, remplacer le nom de M. Jocelyn Boivin par celui de M. Jacques Coulombe;

7731 – Acceptation des listes et rapports mensuels

Madame Vivian Viviers présente les listes et rapports mensuels. Elle précise que la différence de \$775.82 apparaissant à la conciliation bancaire représente une erreur de la Caisse populaire qui a fait un dépôt dans notre compte et que ce montant ne nous

appartient pas. La correction apparaîtra sur la conciliation d'avril. M. Claude Lessard demande si on ne pourrait pas remplacer la colonne Budget 2007 du rapport budgétaire mensuel par "budget cumulatif 2007". Après discussion, il est convenu de le laisser tel quel.

Il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Jacques Coulombe et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les listes et rapports ci-dessous mentionnés :

- Liste des comptes payés pour le mois de mars 2008;
- Réconciliation bancaire au 31 mars 2008;
- Rapport budgétaire pour le mois de mars 2008;

7732 – Certificats de crédits disponibles

Il est proposé par M. Jocelyn Boivin, appuyé par M. Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les certificats de crédits disponibles portant les numéros 2008-071 à 2008-089 inclusivement, tel que préparés par la secrétaire-trésorière.

7733 - Rapport de l'inspecteur

Monsieur Denis Bourgault dépose son rapport pour le mois de mars 2008. Deux permis ont été émis en mars pour un montant de 60 000 \$.

Il mentionne qu'il y a trois soumissionnaires pour les installations septiques soit Genivar, Techni-Génie et Roy et Vézina. Nous devrions recevoir leurs documents dans les prochaines semaines.

Monsieur Bourgault mentionne également qu'il a assisté à une réunion concernant l'implantation d'éoliennes sur notre territoire. Il précise que les seules éoliennes qui pourraient être autorisées à Ville de Lac-Saint-Joseph seraient les petites de 12 mètres et que ces dernières ne pourraient pas fournir une résidence, ça ne servirait qu'à recharger des batteries ou des choses comme ça. De plus, elles seraient difficiles à implanter puisqu'il faut un terrain de trois fois la hauteur de l'éolienne soit 36 mètres alors que peu de terrains dépassent 30 mètres. Après discussion, les membres du conseil à l'unanimité déclarent ne pas vouloir l'implantation d'éoliennes sur le territoire de Ville de Lac-Saint-Joseph.

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Guy Jacob et résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour le mois de mars 2008.

7734 – Patrouille nautique 2008

Monsieur Guy Jacob précise aux membres du conseil qu'il a communiqué avec Bourque Marine concernant la signature de l'entente pour le prêt du bateau. Monsieur Bourque a réévalué les coûts et demande à la Ville de payer 1 500 \$ pour l'entretien, la livraison et la récupération du bateau et les réparations mécaniques. Les assurances sont à la charge de la Ville. Pour ce qui est de l'élèveur à bateau, le coût est le même soit 1 300 \$.

L'agence de sécurité McKinnon possède une assurance pour son patrouilleur.

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Guy Jacob et résolu à l'unanimité d'autoriser Madame Viviers à signer ladite entente avec Bourque Marine.

7735 – Adoption du règlement 08-199 concernant les tarifs des permis et certificats

Le maire, monsieur O'Donnell Bédard, soumet pour adoption le règlement numéro 08-199 concernant les tarifs des permis et certificats.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement numéro 08-199 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le Conseiller Guy Jacob, appuyé par le Conseiller Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le règlement numéro 08-199, tel que rédigé.

7736 – Adoption du règlement 08-198 concernant la circulation, le stationnement et le remorquage

Le maire, monsieur O'Donnell Bédard, soumet pour adoption le règlement numéro 08-198 concernant la circulation, le stationnement et le remorquage.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les*

Cités et Villes. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement numéro 08-198 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le Conseiller Guy Jacob, appuyé par le Conseiller Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le règlement numéro 08-198, tel que rédigé.

7737 – Demande de dérogation mineure pour le 662, Chemin Thomas Maher

Monsieur Denis Bourgault informe les membres du conseil que suite au refus de la demande de dérogation mineure présentée lors de la dernière séance du conseil, les propriétaires du 662 Chemin Thomas Maher ont demandé à être entendus par le C.C.U. pour faire part aux membres dudit Comité de faits nouveaux. Il a donc été convenu de publier ladite demande de dérogation mineure et de la présenter lors de la prochaine séance du conseil suite aux recommandations du C.C.U.

7738 – Nomination d'un représentation à titre de membre du comité local de transport collectif

Il est proposé par Monsieur Guy Jacob, appuyé par Monsieur Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil nomme le conseiller Claude Lessard à titre de membre du comité local de transport collectif auprès de la M.R.C. de la Jacques-Cartier.

7739 – Adoption des états financiers 2007

Il est proposé par le Conseiller Guy Jacob, appuyé par le Conseiller Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte des états financiers au 31 décembre 2007 et des recommandations des vérificateurs, Beudet, Fontaine Associés.

7740 – Approbation du règlement d'emprunt de la Régie Régionale de Gestion des Matières Résiduelles de Portneuf

ATTENDU QUE le *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles* adopté par le gouvernement du Québec oblige la Régie à transformer son lieu d'enfouissement sanitaire de Neuville en lieu d'enfouissement technique;

ATTENDU QUE pour répondre à ses besoins futurs, la Régie doit également procéder à l'agrandissement de son lieu d'enfouissement sanitaire et à cet effet, elle doit soumettre une étude d'impact sur l'environnement au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

ATTENDU QUE la réalisation desdits travaux nécessite l'adoption d'un règlement d'emprunt au montant de 3 666 899 \$;

ATTENDU QUE pour des raisons opérationnelles et réglementaires, lesdits travaux devront être effectués au cours de l'été 2008;

ATTENDU QUE le service de la dette en regard dudit règlement d'emprunt représentera en 2009 une hausse de 6,8% sur le total des quotes-parts actuellement facturées aux municipalités;

ATTENDU QUE suivant l'article 468.38 de la *Loi sur les cités et villes*, le Règlement doit être approuvé par une résolution de toutes les municipalités, sans exception;

Il est proposé par le Conseiller Jacques Tessier, appuyé par le Conseiller Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que le Conseil municipal de Ville de Lac-Saint-Joseph approuve le règlement d'emprunt numéro 11-2008 au montant de 3 666 899 \$ adopté par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf le 20 mars 2008.

7741 – Rapport de la directrice générale

Changement de nom. Madame Viviers fait lecture d'une lettre reçue de citoyens qui demandent à ce que la ville fasse un changement de nom trouvant que le nom n'est pas original, que ça fait prétentieux de s'approprier le nom du lac et que nous ne sommes pas assez nombreux pour s'appeler VILLE. Les coûts qu'engendrerait ce changement serait très élevés et les membres du conseil prennent note des remarques exposées.

Demande d'une bouée dans le secteur du Chemin du Croissant. Madame Viviers fait lecture d'une autre lettre reçue demandant à la Ville d'installer une bouée face au 300 Chemin du Croissant puisque les bateaux de wake passent très près et que c'est dangereux en plus de créer beaucoup d'érosion. Monsieur Jacques Tessier mentionne qu'il ira les rencontrer et qu'il demandera de plus à la patrouille nautique de porter une attention particulière dans ce secteur.

Demande du Club Nautique Saint-Louis. Madame Vivian Viviers informe les membres du conseil que le Club Nautique a transmis des demandes à la Ville pour la saison estivale 2008. Il y aura le cocktail d'ouverture le 21 juin et ils aimeraient que la Ville subventionne pour un montant de 750 \$. Madame Viviers précise que le montant accordé l'an dernier était de 500 \$. Les membres du conseil sont d'accord pour verser un montant de 500 \$ encore cette année. Quant aux 6 à 8 du vendredi, ils auront lieu encore cette année tout en tentant de l'améliorer avec de l'animation ou d'autres activités. Ils débuteront le 28 juin pour se terminer le 8 août 2008. Le calendrier quant à lui sera posté gratuitement par la Ville comme l'an dernier.

Société protectrice des animaux. Un chien errant a été rapporté à la ville et nous avons dû demander à la S.P.A. de venir le ramasser puisqu'il n'a pas été réclamé. Les coûts sont de 286 \$ qui ont été assumés par la Ville. La S.P.A. nous a transmis un contrat annuel puisque c'est le deuxième que nous faisons ramasser bien que le premier ait été remboursé par son propriétaire. Les coûts d'un service annuel seraient d'environ 1 000 \$. Madame Viviers a communiqué avec la Ville de Ste-Catherine qui a une fourrière et Monsieur Grenier doit vérifier s'il y aurait possibilité d'une entente quant à la fourrière. Nous en reparlerons lorsque nous aurons eu les coûts.

Règlements de lotissement et de construction. Madame Viviers remet aux membres du conseil deux projets de règlements puisque nous sommes actuellement en révision de tous nos règlements concernant la concordance avec le Schéma d'aménagement de la MRC de la Jacques-Cartier. Elle demande aux membres du conseil d'en prendre connaissance et de lui faire part des commentaires ou suggestions d'ici la prochaine réunion.

Service internet haute vitesse. Monsieur Jacques Coulombe a fait des démarches auprès de la compagnie de câble de Ste-Catherine et ces derniers semblent maintenant plus intéressés à fournir le service. Ils doivent faire une étude afin de nous remettre un estimé et dès que nous aurons ces informations nous pourrions en discuter plus en profondeur.

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le rapport de la directrice générale.

7742 – Période de questions

Un citoyen mentionne qu'il y a plusieurs petits arbres en bordure de la route face au 40, Chemin Thomas Maher et que c'est trop près de la chaussée. Madame Cordeau pour sa part demande à Monsieur Bourgault s'il serait possible qu'elle puisse monter

ou placer différemment son antenne de télévision parce qu'elle a des problèmes. Monsieur Bourgault ira voir.

Un citoyen se questionne également à savoir si nous avons un plan d'urgence tel que demandé par le schéma de mesures de sécurité. Madame Viviers répond qu'elle a eu une rencontre avec les pompiers de Ste-Catherine et qu'ils sont à le préparer avec nous. Une salle a déjà été aménagée dans la nouvelle caserne en cas d'urgence et chacune des trois villes a son secteur aménagé en conséquence.

7743 - Levée de la séance

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Guy Jacob et il est résolu à l'unanimité de lever cette séance à 21h20.

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

O'Donnell Bédard
Maire